

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Pierre  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2022-IV-08 du 14 avril 2022

### AUGMENTATION DE CAPITAL DE SOGARIS SAEML.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1 et L. 15-24-5,

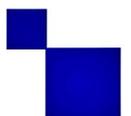
Vu sa délibération n°6-4 du 10 décembre 2015 relative à l'approbation des opérations nécessaires à la réalisation de l'apport au profit de la SEM SOGARIS des terrains de la zone logistique de Rungis appartenant au syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-32 du 8 juillet 2021 relative à la désignation dans divers organismes,

Vu la délibération du 4 février 2022 de la SEM SOGARIS envisageant la modification de la composition du capital et des structures des organes dirigeants de la société sous réserve des délibérations de chacune des collectivités actionnaires et de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société,

Vu le rapport de son président,

Les première et sixième commissions consultées,



**après en avoir délibéré,**

- RÉAFFIRME l'intérêt stratégique du Département dans les questions de logistique et donc de rester dans l'actionnariat de la société SOGARIS SAEML ;

- APPROUVE la modification de la composition du capital de la société SOGARIS SAEML résultant de :

- l'augmentation de capital réservée à la Ville de Paris pour 46 757 actions nouvellement émises,
- l'augmentation de capital réservée au département des Hauts-de-Seine pour 46 757 actions nouvellement émises,
- l'augmentation de capital réservée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 184 824 actions nouvellement émises,
- l'augmentation de capital réservée à la Métropole du Grand Paris pour 20 724 actions nouvellement émises,
- l'augmentation de capital réservée à Meridiam pour 20 087 actions nouvellement émises,
- la cession de l'intégralité de la participation de Habitat en Région Services au profit de Meridiam, soit 18 974 actions ;

- APPROUVE la modification des statuts de la société SOGARIS SAEML jointe à la présente délibération ;

- AUTORISE le représentant du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis qui siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la société SOGARIS SAEML, à donner son accord aux résolutions ou délibérations nécessaires à la mise en œuvre de la modification de la composition du capital et des statuts de la société, respectivement mentionnés aux délibérés précédents ;

- APPROUVE la modification du pacte d'actionnaires de la société SOGARIS SAEML ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ce pacte d'actionnaires et l'avenant correspondant ci-joint annexé à la présente délibération.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*